

Le tarif de l'eau pour l'année 2023 a été adopté par délibération, DEL2023-34, en date du 23 mars 2023, et est disponible en mairie.

EAU	Par m ³			
	€ HT	Taux TVA (%)	TVA	€ TTC
Tarif communal	1.20	5.5	0.07	1.27
Agence de l'eau				
Préservation des ressources en eau	0.25	5.5	0.01	0.26
Lutte contre la pollution	0.28	5.5	0.02	0.30
Frais fixes annuels	52.75 € TTC			
Location de compteur diam. 15 mm	7.01 € TTC			

ASSAINISSEMENT	Par m ³			
	€ HT	Taux TVA (%)	TVA	€ TTC
Tarif communal	1.20	10	0.12	1.32
Agence de l'eau				
Redevance pour modernisation des réseaux	0.16	10	0.02	0.18
Frais fixes annuels	52.75 € TTC			

Coût pour 120 m³ pour un abonnement Ø.15 mm : 511.86 € TTC

Les redevances pour préservation des ressources en eau pollution domestique, non domestique, et/ou de modernisation des réseaux de collecte sont perçues pour le compte de l'Agence de l'eau.

Modalités de paiement :

- Payable par chèque à l'ordre du Trésor Public et adressé à :
Trésorerie BP 10045 22 Rue Panloup 74170 Saint Gervais Les Bains
- Par virement bancaire sur le compte :
IBAN FR16 3000 1001 36E7 4000 0000 031 SWIFT : BDFEFRPPCT
- Par CB dans toutes les trésoreries et CB par téléphone au 04 50 93 53 21

En cas de litige qui n'aurait pas été réglé par le service, vous pouvez faire appel au Médiateur de l'eau :

- En ligne gratuitement : www.mediation-eau.fr
- Par courrier accompagné d'une copie des documents justificatifs du litige : Médiation de l'eau BP 40 463 75
366 PARIS Cedex 08

Droit de renonciation :

L'abonné peut renoncer à son abonnement en cas de vente/décès/changement de bénéficiaire, en envoyant un courrier avec accusé de réception 10 jours avant la date souhaitée.

Effets de rétractation :

Si vous demandez de commencer la prestation de services ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informés de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.